

**Décision portant délégation de signature en faveur du chef de l'Institut régional de formation
Afrique Occidentale - Dakar- Sénégal**

La directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 452-3, D. 452-8, D. 452-10 et D. 452-11 ;

Vu le décret du 26 juillet 2023 portant nomination de Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger à compter du 28 août 2023 ;

Vu l'arrêté du 31 juillet fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation à l'étranger relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu la délibération n°9-2005 du 1^{er} juin 2005 du conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger relative à l'acceptation des dons et legs ;

Vu le contrat de Monsieur DJIMADOUM Daniel, chef de l'Institut régional de formation Afrique Occidentale ;

Vu la décision de la directrice générale de l'AEFE portant nomination de Monsieur DJIMADOUM Daniel en tant qu'ordonnateur secondaire de l'Institut régional de formation Afrique Occidentale,

Décide

Article 1 : Monsieur DJIMADOUM Daniel bénéficie d'une délégation à effet de signer, pour l'Institut régional de formation Afrique Occidentale, les actes liés à :

- l'établissement des ordres de mission relatifs aux actions de formation ;
- toute décision relative à l'acceptation des dons et legs à l'Institut régional de formation pour un montant unitaire inférieur à 3 000 euros.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 28 août 2023 et jusqu'au 31 août 2023.

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans l'établissement et d'une publication sur le site internet de l'établissement désigné à l'article 1.

Fait à Paris, le 28 août 2023

Claudia SCHERER-EFFOSSE